



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°285

Mai 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2021

Présents : 18      Absent excusé : Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.  
Bruno CRESPEL est nommé secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021

#### B. DÉLIBÉRATIONS

1. Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif : route de Sainte-Anne
2. Construction d'une 7ème classe à l'école Arc-en-Ciel
3. Cimetière : tarifs des caveaux préinstallés
4. Camps d'été
5. Aménagement extérieur du restaurant scolaire

#### C. INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

1. Création d'une page Facebook
2. Cimetière : Réhabilitation du Jardin du Souvenir et mise en place d'une signalétique générale
3. Jury d'Assises : tirage au sort
4. Argent de poche
5. Piégeage Ragondin
6. Aménagement étang de Kernevy
7. Journée vélo
8. Informations élections des 20 et 27 juin 2021

#### D. ANNONCES ET COMMUNIQUÉS

---

#### A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Avril 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 avril est approuvé à l'unanimité.

? Question : S. Pellion : pourquoi les réactions des élus ne figurent plus dans le Saint-Dolay Info ?

Réponse : P. Géraud : la déléguée en charge du Saint-Dolay info a donné sa démission, il a fallu trouver une personne pour lui succéder et ce rapidement, afin de permettre la publication du Saint-Dolay Info du mois d'avril.

↳ Explications : Aurélia Millin de Grandmaison, adjointe à la communication, au vu de la densité des délibérations et des sujets traités, a choisi de donner la priorité à la diffusion d'articles des acteurs de la commune. Bien que quelques lignes fussent supprimées, certains articles n'ont pu être publiés. Ce choix a été validé par l'ensemble des adjoints. Cette situation pourra se reproduire à nouveau selon les actualités, et les demandes.

**Le Saint-Dolay Info est passible d'évoluer, un peu de nouveautés peuvent être aussi source d'amélioration.**

**B. DÉLIBÉRATIONS****1. Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif : route de Sainte Anne**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation en appel d'offres pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de la route de Sainte Anne, cinq entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise DEHE TP pour un montant de 58 000 € HT. L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider cette offre.

↳ Explications : L'assainissement, collectif ou non collectif, a pour objet l'évacuation et le traitement des eaux usées. Elles ne peuvent pas être rejetées dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Elles doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution. Les montants de ces travaux peuvent apparaître importants mais ils restent indispensables pour préserver un environnement sain sur notre commune.

**Le conseil municipal valide et vote cette offre, à l'unanimité.**

**2. Construction d'une 7<sup>ème</sup> classe dans l'école Arc en Ciel**

Mme Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, informe le Conseil Municipal qu'au vu des effectifs actuels de l'école Arc-en-ciel, il est possible qu'une septième classe s'ouvre en septembre 2021.

La commission enfance jeunesse a retenu la proposition de l'entreprise SOLFAB pour la mise en place d'une salle de classe modulaire, pour un montant total de 56 550 € HT, auquel il conviendra d'ajouter des frais de raccordement. Ce modulaire étant déjà disponible, en stock dans l'entreprise, permettra une installation en septembre à un moindre coût.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Dépenses	MONTANT H.T.	Recettes	MONTANT H.T.
<b>L'aménagement de la classe</b>			
Module Classe (devis SOLFAB)	56 550 .00 €	Conseil départemental PST 30 %	22 281.00 €
Création de plots de support (devis GUIHENEUF)	4 210.00 €	Autofinancement	51 989.82 €
Raccordements (devis LEMEE)	3 920.82 €		
<b>Module Sanitaire / Toilette</b>			
Module sanitaire (devis SOLFAB)	9590.00 €		
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>74 270.82 € HT</b>		<b>74 270.82 € HT</b>

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur Le Maire à signer ce devis, à valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus, à solliciter le Conseil Départemental et tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

**Le conseil municipal valide et vote l'acquisition du modulaire, à l'unanimité.**

**3. Tarifs des caveaux préinstallés**

Mme Isabelle SIRLIN, adjointe aux affaires sociales, présente le devis retenu de la Marbrerie FABRICE pour un montant de 11 750 € TTC, pour la réalisation de 10 caveaux dans le cimetière. Les familles pourront ainsi bénéficier de ces caveaux, déjà présents, et éviter les démarches lors des décès, moments souvent difficiles.

Il est proposé de revoir les tarifs de caveaux en conséquence.

Tarifs caveaux préinstallés	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> juin 2021
1 place	700 €
2 places	1 150 €
3 places	1 500 €

**Le conseil municipal valide le devis et vote les tarifs proposés, à l'unanimité**

#### 4. Tarifs des camps d'été

Mme Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose de fixer les prix des camps pour l'été 2021

Le service Animation Enfance/Jeunesse vous présente les 4 camps d'été :

<b>Du 30 juin au 6 juillet – 14 à 17 ans</b> - Capacité : 16 jeunes Camping 5* Sandaya au lac de Sanguinet (Landes 40) Piscine, air de jeux, toboggans aquatiques
<b>Du 12 au 16 juillet – 10 à 13 ans</b> - Capacité : 15 jeunes Camping 4* Kervilor à la Trinité-sur-mer (Morbihan 56) Piscine, toboggans aquatiques
<b>Du 19 au 23 juillet – 6 à 10 ans</b> - Capacité : 20 enfants Camping 2* du Guerno (Morbihan 56) - Près du parc de Branféré
<b>Du 26 juillet au 30 juillet - 8 à 11 ans</b> - Camping Pont Caffino (Loire Atlantique 44) Près de la base de loisirs de Pont Caffino

Camps	Tarif par enfant résident sur la commune ou sur une commune sous convention			Tarif par enfant résident sur la commune extérieure
	Tranche 1 QF ≤ 545€	Tranche 2 546€ < QF < 1 100€	Tranche 3 QF ≥ 1 100€	
Camp Pont Caffino (44)	110.00 €	115.00 €	120.00 €	143,75 €
Camp Branféré (56)	120.00 €	125.00 €	130.00 €	156,25 €
Camp La Trinité sur Mer (56)	165.00 €	170.00 €	175.00 €	212,50 €
Camp Sanguinet (40)	175.00 €	180.00 €	185.00 €	225.00 €

**Le conseil municipal valide les camps d'été, à l'unanimité.**

Lors de l'inscription pour ces camps d'été, il est impératif qu'un parent, ou un représentant légal, ou un membre de la famille soit présent.

DATE DES INSCRIPTIONS : le mercredi 23 juin de 19h00 à 20h30 au centre de loisirs.

#### 5. Aménagement extérieur du restaurant scolaire

M Nicolas CHESNIN, délégué à l'enfance jeunesse, présente le projet retenu pour l'aménagement extérieur du restaurant scolaire :

- Aménagement de la clôture (devis Chic jardin) 10 885.00 € HT
- Aménagement d'un préau et d'un auvent (devis PANHELEUX) 14 734.79 € HT

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Clôture	10 885.00 €	Conseil départemental PST 30 %	9 000.00 €
Préau et auvent	14 734.79 €	CAF subvention 10 %	3 000.00 €
Travaux d'assainissement (estimation)	4 380.21 €	Prêt CAF 30 % Autofinancement	9 000.00 € 9 000.00 €
	30 000.00 €		30 000.00 €

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider et autoriser Monsieur Le Maire à signer ces devis, à valider le plan prévisionnel de financement et solliciter les demandes de subvention auprès de tous organismes susceptibles de cofinancer ce projet

**Le conseil Municipal valide et vote cet aménagement, à l'unanimité.**

? Question : S. Pellion : pourquoi ce sujet n'a pas été traité en commission bâtiments ?

Réponse : N. Chesnin : La commission enfance/jeunesse, ayant travaillé sur le sujet, connaît les problématiques rencontrées. Ce projet est en fait la continuité de l'aménagement du restaurant scolaire, il poursuit notre politique du bien-être des enfants de notre commune.

↳ Explications : Il arrive que certains sujets puissent effectivement être transversaux, c'est-à-dire concerner plusieurs commissions. Ainsi le changement des chaudières au fioul, traité dans la commission bâtiment (voir le Saint-Dolay Info d'avril), pouvait trouver sa place dans la commission environnement. En effet le changement de ces chaudières au fioul par un équipement utilisant des énergies renouvelables, fait partie des mesures concrètes du plan climat. **C'est une action en faveur de la transition écologique.**

### C. INFORMATIONS DIVERSES

⇒ **Création d'une page Facebook** « Commune de Saint Dolay » – Aurélia Millin de Grandmaison, adjointe à la communication, annonce la création de la page Facebook de la commune. On pourra y lire des articles concernant des événements, des actualités sur la commune, des articles qui viendront compléter des sujets du Saint Dolay Info.

⇒ **Cimetière** : Isabelle Sirlin, adjointe aux affaires sociales, signale que le jardin du souvenir doit être réhabilité et notamment au niveau de la dispersion des cendres. Un puits, sera créé afin d'accueillir les cendres des défunts, embelli par une couverture de galets.

Par ailleurs, la mise en place d'une signalétique à l'intérieur du cimetière permettra, tant aux secrétaires de la mairie qu'aux visiteurs, de localiser plus facilement les emplacements des tombes.

⇒ **Juré d'assises** : le tirage au sort a été effectué.

↳ Explications : Un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises. Il participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime.

⇒ **Argent de poche** : Gaëlle David, adjointe à l'enfance jeunesse, signale que l'opération Argent de Poche est reconduite pour cet été.

↳ Explications : Ce dispositif est ouvert aux jeunes entre 16 et 17 ans. Ceux-ci devront effectuer des missions sur la commune, en contrepartie, ils perçoivent une indemnité d'un montant de 15 € par mission de trois heures réalisées. Ces missions seront proposées pendant les vacances scolaires estivales durant 5 semaines.

Cela permet aux jeunes de se confronter au monde du travail. Cette première expérience dans la vie active revêt un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne.

Pour y participer, il est nécessaire de prendre contact avec le service Animation Enfance/Jeunesse 6, rue des écoliers - Tél : 02 99 90 27 16 ou 06 72 77 68 55 Mail : [crabillard@saintdolay.fr](mailto:crabillard@saintdolay.fr). Vous trouverez les documents d'inscription sur le site de la commune.

⇒ **Journée Vélo** : Claire Gérard interroge monsieur le Maire : « Quelles actions sont prévues et possibles pour la prochaine journée vélo prévue à l'échelle de Arc Sud Bretagne ? »

Patrick Géraud répond que malheureusement il a peu de renseignements sur ce sujet, et qu'au dernier conseil communautaire le sujet n'a pas été abordé, il regrette manquer d'informations à ce propos. La journée prévue en mai est reportée au 3 octobre prochain. Pour cette année l'organisation risque d'être compliquée. Par ailleurs, il faudrait que la commission environnement puisse en débattre avant.

⇒ **Etang de Kernevy** : Claire Gérard interroge monsieur le Maire « Quels aménagements sont possibles pour l'Etang de Kernevy ? »

Patrick Géraud demande à Claire Gérard de préciser le type d'aménagement qu'elle envisage. Par ailleurs, il rappelle que le site est la propriété du département, et qu'il se doit de faire les demandes auprès de celui-ci puis exposer les réponses à la commission environnement.

↳ Explications : Depuis 1988, l'étang de Kernevy appartient au département qui l'a acheté pour le protéger, en effet c'est une ENS Espace Naturelle Sensible locale. Il fait partie d'un des sites naturels de St Dolay qui constituent une richesse au plan écologique (faune, flore, géologie...) et des paysages.

L'étude trame Verte et Bleue a permis de mettre en évidence à l'échelle communale des réservoirs de biodiversité dont l'étang de Kernevy.

Le Code de l'Urbanisme, notamment dans son article L.113-8 donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Au sein des ENS (Espace Naturel Sensible), seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis sur les terrains acquis à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels. En effet, les activités diverses ne sont pas sans conséquences sur les milieux naturels : piétinement, déchets, prélèvements d'espèces, ravinement des chemins, balisage permanent créant une pollution visuelle, dérangement des espèces en période de reproduction, etc.

Il est nécessaire d'assurer la préservation de notre biodiversité locale.

⇒ **Piégeage Ragondin** : Patrick Géraud, le maire et référent FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), avise que la campagne de piégeage intensif des ragondins a débuté le 25 mars et s'est fini le 29 avril dernier. 12 piégeurs y ont participé pour un total de 260 prises. On compte aussi 113 prises hors campagne, soit un total pour l'année de 373 prises. Chaque piégeur recevra un chèque de 55 euros pour l'ensemble de leur action et protection de notre commune. Depuis l'adhésion à la FDGDON en 1997, 3800 ragondins ont été piégés.

⇒ **SPÉCIAL ÉLECTIONS du 20 et 27 juin 2021**

## DIMANCHE 20 JUIN ET 27 JUIN



### LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES AURONT LIEU AU COMPLEXE SPORTIF

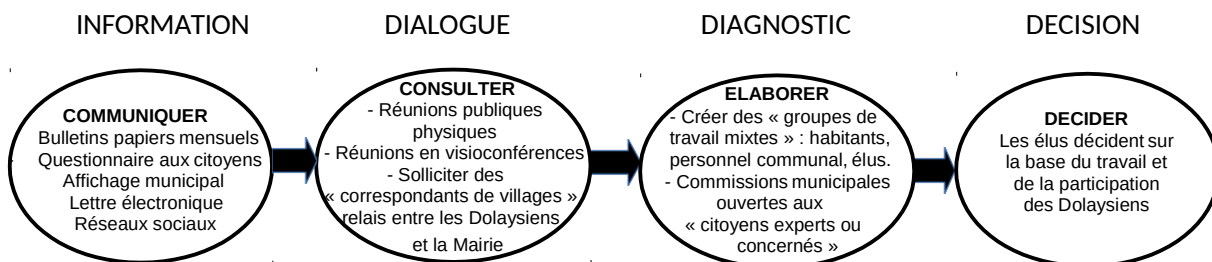
**OUVERTURE DES BUREAUX 1 ET 2 À PARTIR DE 8H00  
FERMETURE DES BUREAUX À 18H00**

**N'oubliez pas votre carte d'électeur, carte d'identité  
votre masque et votre crayon.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 30 JUIN À 20 H 30  
À LA SALLE POLYVALENTE**

### Groupe « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité

Le collectif « Saint-Dolay Citoyens ! » défend un nouveau modèle de gestion de la commune, avec les citoyens !  
**Principe de fonctionnement d'une municipalité participative pour l'élaboration des projets pour la commune :**



Quel que soit le niveau de participation citoyenne, Dolaysiens, vous pouvez solliciter les élus pour leur soumettre vos projets, donner votre avis sur les projets en cours ou à venir. Les élus « Saint-Dolay Citoyens ! » sont à votre écoute : facebook @saintdolaycitoyens, [saintdolaycitoyens@mailo.com](mailto:saintdolaycitoyens@mailo.com), permanence le samedi 17 juin 2021 de 10h à 12h.

**D. ANNONCES ET COMMUNIQUÉS****Consultation participative auprès de la population :**

En novembre 2020, nous avons invité les dolaysiens et dolaysiennes à répondre à une enquête de satisfaction sur les moyens de communication municipaux.

Sur 1115 documents adressés, seulement 61 formulaires ont été retournés en mairie soit 0.5 % - Ce qui fait trop peu pour pouvoir en déduire des habitudes représentatives des citoyens de St Dolay.

Nous espérons que notre prochaine sollicitation à participer à la vie de la commune sera plus entendue.

Vous retrouvez dans le Saint Dolay Info de Juin, les résultats de cette enquête ainsi que les réponses aux questions que certains citoyens ont posées à cette occasion.

---

## **AGENDA DE LA MÉDIATHÈQUE**

**Samedi 12 juin à 10h CONFÉRENCE/TÉMOIGNAGE** avec Prisca Lévêque, présidente de l'association *Femme Phoenix* qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Mme Lévêque exposera les différentes missions de l'association, apportera son témoignage, et échangera avec le public sur le sujet.

**Samedi 19 juin à 10h : RENCONTRE/ÉCHANGE** avec Joël Bosc autour de son livre *Confinités*, un recueil de poésies écrites pendant (et sur) le confinement. Ce sera également l'occasion d'échanger sur cette période si particulière et de partager le vécu de chacun.

**Samedi 26 juin à 10h : PRÉSENTATION/DÉDICACE** avec Hervé Dréan autour de son livre *Êtres fantastiques autour de La Roche-Bernard*. Un ouvrage qui s'inscrit dans la continuité du travail de « collecteur » d'Hervé et rassemble de courtes histoires locales mettant en scène ces « êtres fantastiques ».

**Mercredi 30 juin toute la journée : MARCHÉ DU LIVRE** La médiathèque fait de la place dans ses rayons et donne des livres/CD/DVD et revues

**Toutes les animations sont gratuites.**

Réservation recommandée pour la conférence et les rencontres :

mediatheque@saintdolay.fr / téléphone : 02 99 90 29 29

---

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

---

## **POLICE PLURI-COMMUNALE « SUD VILAINE » INFO**



### **DÉMARCHAGE À DOMICILE : SOYEZ VIGILANT !**

Nombreux sont les appels téléphoniques des administrés en mairie au sujet des commerçants effectuant du démarchage à domicile.

Cette pratique, également appelé le "porte à porte", consiste à solliciter le consommateur directement à son domicile afin de lui faire souscrire un contrat (achat d'objets divers, pose de chaudière, pose d'alarme, nettoyage de toiture, isolation...).

Cette démarche plus ou moins agressive peut déstabiliser le consommateur et le conduire à une commande qu'il regrettera peut-être par la suite. Les abus sont fréquents et peuvent être graves. Cela peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictuel: escroquerie, faux agents, repérages en vue de commettre un cambriolage, vol par les démarcheurs eux-mêmes. Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.

- Sachez qu'en **aucun cas ces vendeurs viennent de la part de la mairie**, si vous avez un doute, n'hésitez à contacter la mairie au 02.99.90.20.69
- Il convient de **verrouiller portes et fenêtres**, même lors de très courtes absences.
- N'hésitez pas à demander la présentation d'une carte professionnelle

- Ne laissez pas entrer dans votre domicile des individus inconnus, quel que soit le motif invoqué
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne signez aucun document
- Ne transmettez aucune information ou document personnel (relevé bancaire, carte vitale, attestation de droits, pièces d'identité...

En cas de doute sur les intentions des visiteurs, il est recommandé de composer immédiatement le «17» et si possible de relever toutes informations utiles concernant les démarcheurs (numéro d'immatriculation, description précise, etc...).

Notes : lorsque vous voulez acheter un objet ou effectuer des travaux, c'est vous qui sollicitez les entreprises et non l'inverse.

**Si vous avez déjà signé un document sachez que vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours sans aucun frais.**



### **DÉMARCHAGE FRAUDULEUX LIÉS AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ! :**

La Région Bretagne informe que plusieurs entreprises, collectivités et particuliers bretons ont récemment reçu un courrier émanant d'un organisme proposant la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou de raccordement au très haut débit. La Région Bretagne, titulaire de la marque « La fibre pour tous en Bretagne – Bretagne très haut débit », tient à préciser que ces démarches n'ont aucun lien avec les services ou dispositifs qu'elle propose, à son initiative ou avec ses partenaires, ni avec le déploiement actuel de la fibre sur le territoire breton, réalisé à son initiative ainsi que celle des quatre départements et des 59 intercommunalités, et opéré par le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

La Région rappelle par ailleurs que dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Bretagne, le raccordement est réalisé par un opérateur présent sur le réseau public breton (liste sur [www.thdbretagne.bzh](http://www.thdbretagne.bzh)), dès lors que le déploiement a été totalement finalisé sur un secteur donné et une fois l'abonnement souscrit.

Nous invitons donc les collectivités, les particuliers et les entreprises à faire preuve de la plus grande vigilance quant à la nature des offres proposées par ce type de structures, notamment lorsque celles-ci sollicitent des données personnelles.

---

## **ASSOCIATION LOISIRS DANSE**

L'association Loisirs Danse organise ses goûters de fin d'année le Mardi 29 juin et le Vendredi 2 juillet sur les temps de cours des élèves. Ce sera l'occasion de réinscrire votre enfant pour l'année 2021/2022.

L'association Loisirs Danse de Saint-Dolay (affiliée à la Fédération des Sports de Danse) dispense ses cours de "Modern-Jazz" de septembre à juin pour les enfants (dès 4 ans) et les adultes.

Les cours sont assurés le mardi et le vendredi soir (en fonction du groupe auquel on appartient) au Centre de Loisirs par un professeur diplômé d'état.

La cotisation annuelle est de 120 € (chèques vacances, coupons SPORT, chèques CAF, chèque bancaire et paiement en 3 fois accepté) sauf pour les enfants de 4 et 5 ans pour lesquels la cotisation est de 95 €.

Le 1er cours d'essai est gratuit.

A noter que des permanences pour l'inscription des nouveaux élèves auront lieu à la salle des sports de Saint-Dolay le :

- Lundi 5 juillet de 17h à 19h
- Samedi 4 septembre de 10h à 11h30
- Lundi 6 septembre de 17h à 19h

Renseignements au 06 83 84 76 79 (David) ou [associationloisirsdanse@yahoo.fr](mailto:associationloisirsdanse@yahoo.fr)



## Idées et petits gestes pour ma planète :

### Optimisez vos lessives :

Si votre lave-linge n'est pas totalement rempli mais que vous souhaitez tout même le lancer, pas la peine de mettre des tonnes de lessive : une petite dose suffit ! ☺

Évitez également les températures trop élevées : laver vos vêtements à 30° permet d'économiser 35 % d'émission de CO2 en un mois.

Les beaux jours arrivent ! oubliez le sèche-linge ! Votre linge peut sécher à l'air libre ! Certes cela peut être parfois plus long, mais cela consomme moins d'énergie !

**PENSEZ-Y !**

## FOCUS SUR...

### Le ragondin, une espèce invasive !

Les ragondins font partis des espèces dites invasives. Il figure sur la liste publiée par la commission européenne dans le cadre du règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) espèce exotique, originaire d'Amérique du Sud, fut introduit en Europe au 19<sup>ème</sup> siècle pour sa fourrure. Une fois la mode passée, les élevages furent arrêtés et les animaux remis en liberté. Dans les années 60 des agriculteurs et des particuliers l'utilisait pour nettoyer les étangs encombrés de végétaux. Le ragondin est arrivé en Bretagne dans les années 1975.

Introduit par l'homme volontairement dans un écosystème qui n'était pas le leur, cette espèce s'est si bien adaptée, qu'elle est devenue l'une des principales menaces pour la biodiversité locale. Elle modifie notre environnement et menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Le ragondin qui pèse en moyenne 7 kg pour une taille de 50 cm avec une queue de 35 cm, plus ou moins est un herbivore. Il se nourrit d'herbe, de branchages, de racines, de céréales, d'écorces, de plantes aquatiques.

Ce rongeur qui peut vivre plus de cinq ans, se reproduit rapidement puisque la femelle peut avoir jusqu'à 3 portées par an, comptant chacune 5 petits en moyenne. Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle vers six mois.

Les ragondins ont une grande capacité d'adaptation, de reproduction et de résistance. Leur nombre ne cessent de croître de manière exponentielle, étant donné qu'ils n'ont pas ou peu de prédateurs.

Son milieu de prédilection recouvre les bords de fleuves, de rivières, les marais, les canaux, les étangs, les mares, les fossés remplis d'eau plus ou moins stagnante. Là, il creuse son terrier qui comporte plusieurs entrées dont une sous l'eau.

Le creusement des longs terriers du ragondin entraîne souvent une déstabilisation et une érosion des berges, ou un comblement accéléré lorsqu'il s'agit de fossés ou de canaux.

Il déstabilise le milieu aquatique par sa surconsommation de plantes aquatiques, par sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques. Il modifie profondément l'écosystème et engendre une perte de biodiversité sans précédent.

De plus, cet animal est porteur de maladies comme la leptospirose ou la douve du foie.

Plusieurs organismes luttent contre cette espèce invasive. On peut citer notamment la DDTM, direction des Territoires et de la Mer, la FDGDEON, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, les Fédérations de pêche ainsi que les Fédérations départementales de chasse.

En s'attaquant aux ragondins ils font en sorte de préserver l'équilibre de notre biodiversité.

Ainsi on se rend bien compte que les piégeurs ont un rôle écologique important à jouer dans cette affaire.